

20. PROTOCOLE DES ÉPREUVES « PISCINE » DE L'ASSISTANT MONITEUR (AM)

20.1 EVALUATION EN « PISCINE »

20.1.1 SAUVETAGE D'UN NOYÉ

Epreuve à valider sur la carte de préparation de l'Assistant Moniteur, sous la supervision d'un MF minimum.

Le moniteur doit être en ordre de recyclage du CFPS.

Un moniteur complètement équipé (PMTM + scaphandre) simule une syncope à la profondeur de 3 m. Si la « Piscine » ne dispose pas de cette profondeur, le moniteur se place à l'endroit le plus profond. Le sauveteur (le candidat), situé à une distance de 15 m du moniteur, effectue un saut de sauvetage (la tête ne peut pas s'immerger) et doit, à la nage, avec ou sans masque et palmes (aucune autre pièce d'équipement n'étant admise), atteindre la victime dans les plus brefs délais. Le sauveteur enlève la ceinture et la bouteille de la victime. Il la remorque en veillant à ce que la tête reste constamment hors de l'eau, la distance de remorquage étant de 15 m. Le sauveteur organise le retrait de la victime hors de l'eau. Il peut se faire aider. La victime sera retirée de l'eau face au bord, vu le danger pour la colonne vertébrale de la victime si on la retire dos contre le bord. L'exécution de cette épreuve durera au maximum 1 minute 30 secondes. Il est rappelé que cette durée est le temps écoulé entre la perte de connaissance de la victime et le moment où elle repose sur le bord du bassin et que le candidat est prêt à entreprendre la réanimation. Le but recherché dans cet exercice est la rapidité et l'efficacité et non la force.

CRITERES D'EVALUATION

Critères éliminatoires :

- ✓ Ne parvient pas à remonter la victime.*
- ✓ Oublie de larguer la ceinture.*
- ✓ Tête de la victime sous l'eau.*
- ✓ Prise de sauvetage incorrecte.*
- ✓ Sortir la victime de l'eau sur le dos.*
- ✓ Délai de l'exercice dépassé.*

Critères engendrant des remarques :

- ✓ Saut incorrect, la tête est immergée.*
- ✓ Canard incorrect.*
- ✓ Remorquage trop lent ou non rectiligne.*